

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 1<sup>er</sup> Avril 2022

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Annie RADUGET, Maire.

<u>Date de convocation du Conseil Municipal</u> : 25 Mars 2022

<u>Présents</u>: M. Michel BLIN, Mme Valérie CHARLES, Mme Nadège FOSSE, Mme Jeanne-Marie LEGOFFE, M. Patrick JACQ, Mme Marie-Claude LADANNE, M. Tony PLISSON, Mme Annie RADUGET.

<u>Absents ayant donné procuration</u>: M. Jérémie DUPIN à Mme Valérie CHARLES, M. Alexandre BRUNET à Mme Annie RADUGET, M. Morgan MOREAU à M. Patrick JACQ.

Secrétaire de séance : Mme Jeanne-Marie LEGOFFE.

- **Approuve,** le compte-rendu de la dernière séance du 25 Février 2022 et signés par les membres présents du Conseil.
- **Approuve, à l'unanimité** le compte de gestion du Receveur Municipal dressé par Mme Richard pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **Approuve, à l'unanimité,** le compte administratif qui fait apparaître un résultat de clôture de l'exercice 2021 de 114 881,05 € qui se résume de la façon suivante :

Excédent de fonctionnement	147 463,16 €
Excédent d'investissement	- 32 582,11 €
TOTAL CUMULES	114 881,05 €

-Décide, à l'unanimité, d'affectée les résultats de la manière suivante :

Affectation de l'excédent de fonctionnement de + 114 881,05 € au compte 002.

Affectation de l'excédent d'investissement de – 32 582,11 € au compte 1068.

-Approuve, à l'unanimité, l'état de notification des taux d'imposition de 2022 des taxes directes locales établi par la Direction Générale des Impôts selon le calcul des taux 2022 par implication de la variation proportionnelle. (Taux inchangés par rapport à 2021)

Taxe foncière (bâti) (Taux Communal 10,34%+ Taux Départemental 19,72%)	31,16 %
Taxe foncière (non bâti)	15,10 %
CFE (cotisation foncière des entreprises)	14,30 %

Ce qui représente un produit fiscal « attendu » de 50 025 € Un prélèvement au profit de la garantie individuelle de ressources (FNGIR) s'élève à 10 403 €

- Approuve à l'unanimité, le budget unique de l'exercice, comme suit :

La section investissement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à : 76 100 €
La section fonctionnement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à : 252 300 €
TOTAL DU BUDGET 328 400 €

- -Approuve, la mise à jour des durées d'amortissement qui restent inchangées à la nomenclature M57.
- -**Décide**, d'autoriser le CDG 18 à saisir pour le compte de la collectivité les déclarations d'emplois ainsi que les nominations.

Séance du 1er Avril 2022 1 / 2

### **Informations:**

#### -SDIS18:

Année 2021 : 7 interventions (Secours à la personne), identique à l'année passée.

### -Aide en faveur de l'UKRAINE :

Courrier de la DGFIP pour abonder le fond d'action extérieure des collectivités territoriales. (FACECO)

## -Service vétérinaire (Santé protection animales et environnement) :

Courrier de la préfecture, pour le renforcement des mesures de biosécurité pour lutter contre l'influenza aviaire.

### -Epreuve cycliste UFOLEP:

Le Président sollicite la commune pour l'organisation d'une course sur notre territoire le dimanche 17 juillet 2022.

### -Manifestation du 14 juillet :

Les festivités auront lieu à midi à la salle polyvalente. Une partie du repas sera préparée par les membres du Conseil Municipal. KARL Le Magicien animera notre après-midi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Séance du 1er Avril 2022 2 / 2